AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C1088
FR0013447729-FS0320

12 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mai 2022, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 mai 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir 6 883 970 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,63% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VERALLIA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 137 188 910 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.